BULLETIN D'INFORMATIONS DES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION
DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE DU DEPARTEMENT DES ARDENNES

ORAC'ARDENNES N°1

JANVIER 2006

VOUS ÊTES ARTISAN, VOUS ÊTES COMMERÇANT

LES OPÉRATIONS DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE sont mises en place pour vous. Elles ont pour objectifs de dynamiser l'économie locale en favorisant le développement et la modernisation des petites entreprises indépendantes commerciales, artisanales et de services.

Dans les Ardennes, les **ORAC** sont au nombre de 6. L'État, la Région, les Communautés de Communes et les Chambres consulaires se sont associés dans le but de soutenir l'effort d'investissement des entreprises de notre département.

Actuellement 4 Pays vous offrent la possibilité de bénéficier d'aides financières pour vos investissements individuels. 6 pays vous donnent accès à des opérations collectives de promotion, de communication, de conseil et de formation. **Vous trouverez dans ce bulletin les cordonnées des 6 animateurs ORAC du département. Contactez-les pour toutes demandes d'informations. Les animateurs vous aideront dans le montage et le suivi des dossiers.** Ensuite, ils les présenteront en comité de pilotage pour analyse.

REPARTITION DES 6 ORAC

Mise en place d'actions collectives

Aide à l'investissement et actions collectives

SOURCE : ING
Conception : CCI 08
Observatoire du Commerce
Octobre 2005

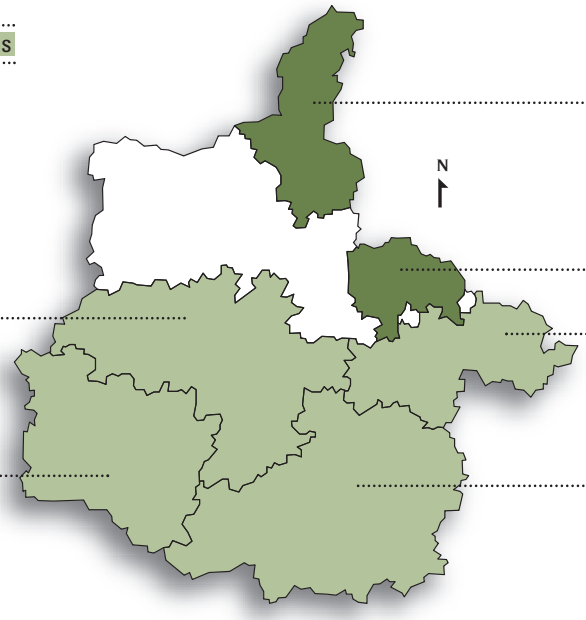

Les ORAC sont une opportunité pour conforter vos projets d'entreprise : Depuis 2002, plus de 300 projets d'entreprises ont été soutenus dans le cadre d'une des 6 ORAC engagées, ce qui représentent 1 444 186 € d'aides financières.

ORAC DU PAYS DES 3 CANTONS

VOUS AVEZ JUSQU'AU 28 FÉVRIER 2006 POUR BÉNÉFICIER DES AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES.
IL EST ENCORE TEMPS D'EN PROFITER ALORS CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR ORAC.

LA ZONE ORAC

51 communes
19 747 habitants
266 entreprises éligibles

L'ORAC EN CHIFFRES

- **27** entreprises aidées.
- **149 752 €** d'aides financières accordées.
  ETAT : 72 692 €, Région Champagne Ardenne : 77 060 €.
- **1 000 000 €** d'investissements programmés par les entreprises aidées.

VOTRE CONTACT

Pierre-Emannuel FOCKS
37 ter, av. du Gal de Gaulle
08 110 Carignan
03 24 27 90 98
pierre-emmanuel.focks@wanadoo.fr

REPARTITION DES AIDES ACCORDEES PAR FINANCEURS

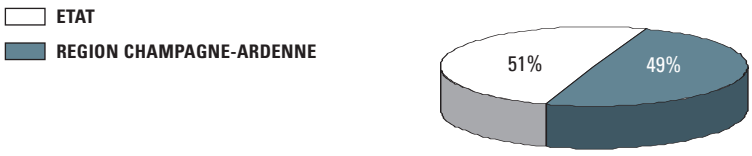

ORAC DE L'ARGONNE ARDENNAISE

VOUS AVEZ JUSQU'AU 28 AOÛT 2006 POUR BÉNÉFICIER DES AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES.
IL EST ENCORE TEMPS D'EN PROFITER, ALORS CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR ORAC.

LA ZONE ORAC

100 communes
18 220 habitants
407 entreprises éligibles

L'ORAC EN CHIFFRES

- **20** entreprises aidées.
- **100 222 €** d'aides financières accordées.
  ETAT : 54 274 €, Région Champagne Ardenne : 45 948 €.
- **636 889 €** d'investissements programmés par les entreprises aidées.

VOTRE CONTACT

Emilie MANIC
Place Carnot
08 400 Vouziers
0 820 887 143
economie@2c2a.com

REPARTITION DES AIDES ACCORDEES PAR FINANCEURS

ORAC DES CRETES PREARDENNAISES

VOUS AVEZ JUSQU'AU 30 JUIN 2006 POUR BÉNÉFICIER DES AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES.
IL EST ENCORE TEMPS D'EN PROFITER ALORS CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR ORAC.

LA ZONE ORAC

93 communes
20 500 habitants
385 entreprises éligibles

L'ORAC EN CHIFFRES

- **16** entreprises aidées.
- **81 908 €** d'aides financières accordées.
  ETAT : 40 390 €, Région Champagne Ardenne : 41 518 €.
- **517 216 €** d'investissements programmés par les entreprises aidées.

VOTRE CONTACT

Nadia DJEMOUAI
Rue de la prairie
08 430 Poix Terron
03 24 35 22 22
nadia.djemouai@lescretes.fr

REPARTITION DES AIDES ACCORDEES PAR FINANCEURS

ORAC DE LA POINTE DES ARDENNES

AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES ACHEVÉES DEPUIS MARS 2004.
VOUS POUVEZ ENCORE VOUS INSCRIRE À LA DÉMARCHE QUALITÉ COMMERCE.

LA ZONE ORAC

27 communes
46 300 habitants
746 entreprises éligibles

L'ORAC EN CHIFFRES

- **131** entreprises aidées.
- **593 547 €** d'aides financières accordées.
  ETAT : 380 545 €, Région Champagne Ardenne : 213 002 €.
- **3 631 480€** d'investissements programmés par les entreprises aidées.

VOTRE CONTACT

Samuel RIBEIRO
29, rue Méhul
08600 GIVET
03 24 40 59 20

REPARTITION DES AIDES ACCORDEES PAR FINANCEURS

ORAC DU PAYS RETHELOIS

VOUS AVEZ JUSQU'AU 28 FEVRIER 2006 POUR BÉNÉFICIER DES AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES.
IL EST ENCORE TEMPS D'EN PROFITER, ALORS CONTACTEZ VOTRE ANIMATEUR ORAC.

LA ZONE ORAC

64 communes
28 000 habitants
466 entreprises éligibles

L'ORAC EN CHIFFRES

- **48** entreprises aidées.
- **241 921 €** d'aides financières accordées.
  ETAT : 125 464 €, Région Champagne Ardenne : 116 457 €.
- **1 295 066 €** d'investissements programmés par les entreprises aidées.

VOTRE CONTACT

Catherine MOURER
3 Quai d'Orfeuil
08 300 Rethel
03 24 38 91 16
catherine.mourer@pays-rethelois.com

REPARTITION DES AIDES ACCORDEES PAR FINANCEURS

ORAC DU PAYS SEDANAIS

AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES ACHEVÉES LE 31 DECEMBRE 2005.
ACTIONS COLLECTIVES EN PREPARATION.

LA ZONE ORAC

22 communes
41 000 habitants
648 entreprises éligibles

L'ORAC EN CHIFFRES

- **73** entreprises aidées.
- **326 544 €** d'aides financières accordées.
  ETAT : 142 077 €, Région Champagne Ardenne : 148 536 €,
  Pays Sedanais : 35 931€.
- **2 400 000 €** d'investissements programmés par les entreprises aidées.

VOTRE CONTACT

Thierry DESANLIS
19 place Crussy
08 200 Sedan
03 24 29 81 93
commerce@pays-sedanais.net

REPARTITION DES AIDES ACCORDEES PAR FINANCEURS

ORAC : COMMENT BÉNÉFICIER DE LA SUBVENTION ?

- Vous contactez l'animateur économique
- Il assure le montage des dossiers
- Vous recevez un accusé de réception vous permettant de commencer vos travaux ou vos investissements
- Le comité de pilotage rend un avis sur l'éligibilité du dossier et les financeurs prennent la décision finale
- Sur présentation des factures acquittées vous percevez la subvention.

ORAC : MODE D'EMPLOI

Une ORAC permet à un secteur géographique limité et à ses entreprises de se développer et de se moderniser. L'ORAC est limitée dans le temps, l'Etat et la Région aident les entreprises pendant 2 ans. Cette aide revêt la forme d'une subvention calculée sur la base de 20% du montant H.T des investissements retenus. C'est le comité de pilotage de l'ORAC qui étudie les dossiers de demande de subvention (le projet d'investissement doit faire l'objet d'un avis favorable du comité de pilotage). Ce comité va analyser si la demande d'aide répond aux critères d'éligibilité et évaluer l'impact du projet sur l'activité économique du territoire.

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES : Tous les commerçants, artisans et P.M.E, localisés dans une commune du territoire de l'opération (périmètre éligible de l'opération). Entreprises inscrites au Répertoire des Métiers ou au registre du Commerce. Des entreprises artisanales ou commerciales dont le chiffre d'affaires est inférieur à 800 000 €. Les cafés, hôtels-restaurants peuvent être financés lorsque l'essentiel de leurs prestations s'adresse à la population locale.

LE MONTANT DES AIDES : L'intervention financière revêt la forme d'une subvention calculée sur la base de 20% du montant des investissements retenus. Le montant des dépenses d'investissement doit être supérieur à 5 000 € H.T. La dépense subventionnable retenue est par ailleurs plafonnée à 50 000 € H.T pour les entreprises ce qui correspond à un montant maximal de subvention de 10 000 €. Il n'y aura aucune subvention inférieure à 1 000 € ni supérieure à 10 000 €.

LES INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES DANS LE CADRE DE L'ORAC : Reprise, modernisation ou développement d'une entreprise.

AMÉNAGEMENTS IMMOBILIERS : Les investissements de mise aux normes (d'hygiène, de sécurité et d'environnement). La rénovation, l'agencement, la construction ou l'agrandissement des locaux professionnels y compris dans le cadre de transfert géographique (investissement de capacité). La séparation de la partie logement de celle affectée à l'activité professionnelle à l'occasion de modernisation.

DEVANTURES : Façade, vitrine, (aménagement des abords de commerce). Rénovation et extension (travaux complets : de la restauration à la réfection, y compris le vitrage, le système antivol, l'éclairage ou la signalétique).

MATÉRIELS : Les outils de production, les biens d'équipement pour les entreprises artisanales. Investissement apportant une plus value à l'entreprise : accroître la rentabilité, le rendement de l'entreprise ; accès à de nouveaux marchés, saut technologique, recours à l'automatisation, diversification d'activité …

VÉHICULES DE TOURNÉES ET VÉHICULES ATELIERS : L'acquisition et l'aménagement (équipement neuf) de véhicules de tournées (et non pas de livraison). Équipement ou mises aux normes des véhicules : une attestation de l'administration compétente devra certifier de la conformité des travaux après réalisation de la modernisation du véhicule.

Conception graphique - Impression : ARDENNES imprim - contact : ai@ardennes-imprim.com